

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

N° CL231

AMENDEMENT

présenté par
M. Duplessy, M. Amirshahi, M. Iordanoff, Mme Regol et Mme Balage El Mariky

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--